



SEPTEMBRE 02/09/2024 à JUIN 27/06/2025

N° Carte ASCEA :

Adhérent section 2023-2024 : Oui : Non

Activités pratiquées : Musculation Cours de fitness

NOM : Prénom :

Entreprise/ Service : Bâtiment : Téléphone :

Adresse mail (impératif et lisible) : @



Paiement cotisation annuelle

- Membre de droit** **85** Euros
Agent CEA et conjoint, Stagiaire INSTN*
- Membre partenaire** **85** Euros
Agent ITER
- Membre associé** **115** Euros
Entreprises Extérieures
- Carte ASCEA** **12** Euros
(Joindre formulaire d'inscription ASCEA)

Pour toutes inscriptions non « annuelles », se renseigner auprès du bureau des tarifs appliqués (email : asceacad.culturephysique@gmail.com)

Mode de paiement :

- CHEQUE signé à l'ordre de : **ASCEA Culture physique**
- Virement bancaire cotisation : **FR76 3000 4006 0100 0083 2959 721**
- Virement bancaire cotisation + carte ASCEA : **FR76 3000 4006 0100 0083 2959 721**

Nom sur le chèque si différent du vôtre :

Souhaitez-vous une facture : Oui :

Je certifie : que les renseignements portés sur la présente fiche sont exacts,
Avoir pris connaissance de l'assurance complémentaire MAIF I.A Sport+

Droit à l'image : **J'autorise / je n'autorise pas*** ASCEA/Cadarache à diffuser sur son site ou ses réseaux sociaux des photos ou des vidéos sur lesquelles **j'apparais. / mon enfant apparait**
(* Rayer les mentions inutiles)

Fait à :

Le :
Signature :

Le certificat médical n'est pas obligatoire

L'adhérent doit attester que sa constitution physique et son état de santé actuel lui permettent de pratiquer le sport en général et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposés par la section et qu'il respecte les règles sanitaires en vigueur si une pathologie, opération, accident ou autre problème médical est identifié, vous devez en informer le bureau de la section et prendre rendez-vous avec un médecin pour établir un CACI ".

UNE SERVIETTE DE TOILETTE EST OBLIGATOIRE DANS LA SALLE DE MUSCULATION ET LORS DE L'UTILISATION DES TAPIS DE COURS DE LA SECTION CULTURE PHYSIQUE